

BORDEAUX

La rumeur d'une « salle de shoot » aux Bassins à flot était infondée P. 20b



GWENÉL BADETS / SO

Bordeaux Agglo

Mardi 19 novembre 2024 / sudouest.fr / 1,60 €

AGRICULTEURS EN COLÈRE

La Gironde sur des charbons ardents



Alors que la signature de l'accord de libre-échange avec le Mercosur semble imminente, la colère des agriculteurs est ravivée. Des actions ont débuté hier à Bordeaux et doivent se poursuivre aujourd'hui. P. 8 et 12-13

Hier soir, à Bordeaux, aux Chartrons, les agriculteurs ont brûlé des ceps de vignes arrachés, symbole de leur mal-être. GUILLAUME BONNAUD / SO

Viager et Nue-propriété y avez-vous pensé ?

Expert depuis 1964

VIAGER EUROPE
Cabinet Daubry

Conseiller proche de chez vous
05 54 07 17 66
www.viager-europe.com

MÉTROPOLE DE BORDEAUX

Le Département renonce à la construction de deux collèges P. 13



BORDELAISE DE LITERIE
L'excellence de vos nuits

MAISON FAMILIALE FONDÉE EN 1992
BÈGLES - MÉRIGNAC

RUGBY

L'ombre de l'affaire Auradou-Jegou plane encore sur les Bleus P.30-31



AFP

JUSTICE

Pierre Palmade, un procès pour l'exemple ? P. 2-3

promenade
SAINT-CATHERINE

DU 20 NOVEMBRE AU 6 JANVIER 2025
PROMENADE EN FORÊT
Entrez dans la magie de Noël

f o in PROMENADE-SAINT-CATHERINE.COM

37 boutiques et restaurants ouverts 7/7 au cœur de Bordeaux



Éditorial

Par Benoît Lasserre

La tentation populiste d'attaquer la justice



On aurait préféré que le garde des Sceaux, Didier Migaud, en visite hier à Bordeaux dans les murs de l'École nationale de la magistrature (lire aussi en page 8), manifeste plus d'énergie pour défendre l'honneur et l'indépendance d'une institution attaquée alors qu'elle ne fait que son travail.

On n'en est pas encore à entendre les juges ou les magistrats se faire insulter et menacer façon Trump. Il y a cependant de quoi être préoccupé, à observer des femmes et des hommes politiques de premier plan déplorer une « vengeance judiciaire » ou une « politisation des tribunaux » quand des professionnels du droit appliquent des textes qu'ont votés des parlementaires et respectent donc la séparation des pouvoirs chère à Montesquieu, qu'on ferait bien de relire dans de nombreux hémicycles.

Ne faisons pas semblant d'être surpris, la mise en cause de la justice émane toujours des bancs populistes, de gauche ou de droite, mais cette tentation se répand chez des représentants de partis dits de gouvernement comme Nicolas Sarkozy, François Fillon, Gérard Darmanin et Rachida Dati, elle-même tracassée par un soupçon de corruption et qui occupa jadis le bureau de Didier Migaud.

Peut-on rappeler à la ministre de la Culture qui dénonce « un réquisitoire infamant et choquant » qu'elle n'est pas renvoyée devant un tribunal, et bien sûr à Marine Le Pen que les juges ne rendront pas leur décision avant janvier 2025 et qu'ils sont libres de suivre ou non les conclusions du parquet ? Cela s'est déjà vérifié. Tous ces responsables politiques foudroient la justice quand ils l'estiment laxiste. Ils prônent une tolérance zéro, jamais à leur encontre, toujours envers autrui. Si les dirigeants politiques ne veulent plus être inquiétés par une peine d'inéligibilité, qu'ils la suppriment, c'est l'affaire du pouvoir législatif. Il faudra expliquer aux Français cette initiative d'auto-amnistie, sachant que les précédentes se sont transformées en boomerangs et ont creusé le fossé entre les électeurs et les élus.

Il n'est pas non plus superflu d'indiquer à Marine Le Pen que, si elle était déclarée inéligible, cela n'empêcherait nullement le RN de s'aligner en 2027 dans la course à l'Élysée. On a constaté, lors des européennes, que Jordan Bardella la dépassait souvent dans les enquêtes de popularité. Peut-être est-ce pourquoi certains ne veulent pas d'une Marine Le Pen boutée de l'échiquier : ils la jugent moins dangereuse que son jeune acolyte.

Si les dirigeants politiques ne veulent plus être inquiétés par une peine d'inéligibilité, qu'ils la suppriment

Pierre Palmade, un procès pour l'exemple ?

Quasiment deux ans après le terrible accident qu'il avait provoqué sous l'empire de la drogue, l'artiste qui encourt 14 ans de prison sera jugé demain à Melun. Où certains rêvent de faire de son procès une leçon de morale plutôt que de droit

Dossier réalisé par
Sylvain Cottin
s.cottin@sudouest.fr



Si l'on en croit les déclarations coupables faites aux policiers sur son lit d'hôpital, Pierre Palmade devrait assumer demain ses responsabilités jusqu'à la barre du tribunal de Melun (Seine-et-Marne). Au grand jour des caméras et des flashes l'attendant au tournant après de longs mois reclus, une entrée en scène judiciaire orchestrée à dix petits kilomètres des lieux de ce drame qui lui vaut d'encourir quatorze années de prison. Quand, sur le chemin banal d'un centre commercial, l'humoriste avait par un soir d'hiver fracassé sa voiture et sa réputation contre un autre conducteur et ses deux passagers grièvement blessés dans l'accident.

Sauvés de la mort, presque deux années plus tard, tous souffrent encore dans leurs chairs ou leurs âmes, notamment la plus jeune des victimes, un garçon aujourd'hui âgé de 8 ans. Moins touchée, sa mère Mila porte en revanche le deuil de l'enfant dont elle était enceinte de 6 mois.

« Noceur débridé »

D'abord mis en examen pour cet homicide involontaire auquel tenait le procureur, Pierre Palmade pourtant se présentera devant ses juges dispensé de cette charge par la jurisprudence. Ainsi un bébé mort-né ne pouvait être considéré autrement que comme un fœtus, requalification considérée comme « scandaleuse » par l'avocat des victimes. Sous le coup de deux circonstances aggravantes, l'artiste malgré tout risque gros au terme d'un procès qui sera également celui de la toxicomanie au volant.

Positif aux stupéfiants et en récidive après avoir été condamné dans une précédente affaire (1), l'artiste de 56 ans est décrit telle une grenade dégonflée lorsqu'il monte à bord de son véhicule en la compagnie

puddiquement nommée de « deux copains de bringue ». Selon ces éléments livrés par la juge d'instruction dans l'ordonnance de renvoi, celui-ci reconnaît la consommation non-stop et à domicile d'une drogue de synthèse au cours des soixante-douze heures de débauche précédant l'accident. De la 3-MMC injectée chaque heure ou presque par intraveineuse afin

Le comédien a depuis confessé sa « honte » et ses regrets. « Il faut que la drogue soit bannie de ma vie »

d'augmenter sa libido et décupler aussi son plaisir sexuel, voilà pour le fameux « chemsex » et ses ravages depuis révélés à la face de la société française.

Jurant lors de son réveil au sein d'un service de réanimation n'avoir aucun souvenir de la collision, Pierre Palmade admettra en revanche avoir conscience de la gravité de ses actes, confessant ensuite sa « honte » et ses regrets auprès de la juge d'instruction. « Je suis complètement catastrophé d'avoir mis cette famille en danger, obsédé par ça et pour le bébé qui est mort. Il faut que la drogue soit bannie de ma vie. »

Descente aux enfers

Loin d'être un accident de parcours, les dommages collatéraux de ses addictions plurielles et mortifères illustrent en effet l'interminable descente aux enfers d'un homme perché depuis ses 20 ans au sommet des paradis artificiels, âge auquel le brillant étudiant en prépa HEC avait quitté Bordeaux pour faire rire dans la capitale. L'ironie du sort judiciaire de Pierre Palmade, aussi talentueux sur scène que torturé en coulisse, résonne également avec la mort précoce de son propre père à l'été 1976. Alors qu'il revenait d'un accouchement dans la campagne landaise, ce jeune obstétricien n'avait



« Une recherche toujours plus poussée d'hédonisme, au risque du reste de sa vie »

pas survécu à un accident de la circulation.

En demeure, selon l'expertise psychiatrique que « Sud Ouest » a pu consulter, une « personnalité quelque peu fragile et une certaine immaturité le rattachant encore à l'enfance ». Se défendant devant les enquêteurs d'avoir comme habitude de conduire dans un état second, Palmade d'ailleurs rappellera – factures à l'appui – prendre aussi souvent que possible le taxi en souvenir de ce traumatisme subi lorsqu'il n'avait que 8 ans.

Malgré de nombreuses et diverses cures de désintoxication interrompues avant terme, Pierre Palmade pourtant n'aura pas retenu toutes les leçons, creusant sa tombe autant que sa situation financière au fil des dérives. Où l'on apprend que sa

「SUD OUEST」

Directeur Général, directeur de la publication : Nicolas Sterckx.
Directeur du pôle Médias : Christophe Galichon.
Directeur de la rédaction : Jean-Pierre Dorian.
Rédactrice en chef : Flore Galaud.
N° de commission paritaire : 0425 C. 86477.
Mardi 19 novembre 2024, N° 24 941.
Tirage du Lundi 18 novembre 2024 : 181 851 exemplaires.
Imprimé par SAPESO 40, quai de Brazza, 33100 Bordeaux.

« Les faits sont sacrés, les commentaires sont libres »

ACPM

Diffusion totale payée 2023 :
189 092 exemplaires.
Service clients abonnés :
serviceclient@sudouest.fr
tel. 05 57 29 09 33.
Prix de référence de l'abonnement
(formule mensuelle) :
44,90 € TTC dont TVA à 2,1 %

ARPP

autorité de
régulation professionnelle
de la publicité

SUD-OUEST PUBLICITÉ
23, quai des Queyries, CS 20001,
33094 Bordeaux Cedex.
www.sudouest-publicite.com
E-mail : sudouest-publicite@sudouest.fr
Régies extra-locales : 366.
Publicité : tel. 0 180 489 366.

SA DE PRESSE
ET D'ÉDITION DU SUD-OUEST
Société anonyme à conseil d'administra-
tion au capital de 268 400 euros.
Président du conseil d'administration :
Olivier Cottin.
Siège social : 23, quai des Queyries,
CS 20001, 33094 Bordeaux Cedex.
Tél. 05 35 31 31 31.
Principaux associés : GSO, SA, SIRP,
Société civile des journalistes,
Société des cadres.
1944-1968 : Jacques Lemoine, fondateur.
1968-2001 : Jean-François Lemoine.
2001-2013 : M^{me} E.-J. Lemoine,
présidente d'honneur.
Origine du papier : Espagne.
Taux de fibres recyclées : 98%.
Ce journal est imprimé sur du papier
certifié PEFC (PEFC/10-31-3312). Émis-
sions de GES : 100 g CO₂ eq par exem-
plaire (données 2023).





C'est à Bordeaux que Pierre Palmade, photographié ici au printemps 2023, poursuit discrètement son parcours médico-judiciaire.

ARCHIVESRAZE

« Il faut criminaliser de tels comportements »

Spécialiste du droit routier, l'avocat Rémy Jossemaume plaide pour que les auteurs d'accident mortel soient jugés aux assises

L'ultra-médiatisation de l'affaire Palmade peut-elle lui faire craindre un procès un peu plus à charge que d'ordinaire ?

Certainement pas de la part des juges, qui savent résister à ce genre d'influences. Nous l'avons encore vérifié lors du récent procès du chauffard qui a tué le fils du chef cuisinier Yannick Alléno.

Le cas Palmade, d'ailleurs, est tristement ordinaire, puisqu'il s'en juge chaque jour devant nos tribunaux...

Oui et non. Bien sûr, les dossiers routiers où la drogue se mêle aux blessures involontaires sont de plus en plus fréquents devant ces juridictions correctionnelles qui peuvent prononcer jusqu'à dix années d'emprisonnement, mais le cas de Pierre Palmade est un peu plus à la marge puisqu'il encourt cette fois la peine extrêmement lourde de quatorze ans. Outre les circonstances aggravantes dont il fait l'objet, il voit en effet sa condamnation potentiellement majorée par le fait qu'il était en récidive d'une infraction aux stupéfiants au moment de l'accident.

Pourquoi estimez-vous, à rebours de l'opinion, que les délinquants de droit routier sont « moins bien traités » par la justice que ceux de droit commun ?

Parce que le délinquant routier a face à lui un arsenal législatif et répressif qui déroge à l'ensemble du cadre juridique habituel. Par exemple des peines automatiques, des peines planchers ou bien cette exécution provisoire qui l'oblige à purger sa peine malgré un appel.



Rémy Jossemaume, avocat au barreau de Paris. COLLECTION PERSONNELLE

Sans oublier que, pour un seul et même fait, des automobilistes peuvent cumuler trois ou quatre sanctions sans que cela ne dérange personne. Le déséquilibre est évident.

Pourtant, les victimes estiment souvent que les peines prononcées à l'encontre des chauffards sont trop légères...

Oui, parce qu'il est paradoxal de voir que les faits les plus graves bénéficient en revanche d'une forme de relâchement judiciaire. Le projet de loi permettant la création d'un homicide routier est en ce sens un premier pas qui aura pour vertu de soulager les victimes, mais il n'apportera rien d'autre. Pour les clients que j'assiste tous les jours, le fait qu'ils aient commis un homicide routier plutôt qu'un homicide involontaire ne changera en effet rien à la peine encourue.

Il faudrait donc frapper encore plus fort ?

L'affaire Palmade comme la mort du jeune Antoine Alléno auront au moins provoqué une prise de

« L'affaire Palmade aura au moins provoqué une prise de conscience »

conscience médiatique face à ces faits qui se multiplient, notamment sous l'effet de la consommation de stupéfiants. Or, depuis dix ans, les chiffres de la sécurité routière stagnent dramatiquement quand bien même la répression s'est renforcée. Si l'on veut enfin renverser la table, il faut envisager de criminaliser le procès de ce genre de chauffards. Un type qui en tue un autre après lui avoir donné un coup de batte de base-ball n'avait pas non plus l'intention de tuer, et pourtant il risquera les assises. Sans qu'il soit question de condamner des conducteurs à trente ans de prison – plutôt de courtes peines effectives –, je pense que la perspective de finir devant une cour criminelle serait un message très dissuasif auprès de cette masse de gens qui, globalement, n'ont rien des délinquants professionnels indifférents au sort que leur réserve la justice.

Si vous étiez l'avocat de Pierre Palmade, comment envisageriez-vous sa défense ?

Je plaiderais évidemment l'aspect non intentionnel de cet accident dramatique, et bien sûr l'aspect pathologique de son cas.

sœur vivant elle aussi à Bordeaux finira même par lui proposer une mesure de tutelle. En vain. « Il alterne entre deux visages, insiste l'expert psychiatre. Celui du comédien humoriste, travailleur acharné à jeun et intéressé par les femmes d'âge mûr ; et celui de noceur débridé, vivant son homosexualité de façon affichée et toute-puissante. Progressivement, c'est le deuxième qui a pris le dessus, dans une recherche toujours plus poussée d'hédonisme, au risque du reste de sa vie. » Et de celle des autres, comme il le lui sera rapplé ce mercredi au tribunal.

Le fantôme de Bordeaux

Désormais obligé selon certains témoignages de gagner sa vie en écrivant sous pseudo, rejeté par la plupart de ses camarades du milieu artistique, c'est à Bordeaux que l'humoriste déchu poursuit discrètement son parcours médico-judiciaire depuis le printemps 2023. Sans passer tout à fait inaperçue, disons que sa haute silhouette un peu engourdie y est au fil des saisons de-

venue familière. Quelques provisions chez le boucher et à la supérette du coin, parfois le mercredi un passage tardif au marché de la Barrière de Bègles, et c'est à peu près tout. Ainsi va en surface la vie que mène Pierre Palmade à l'ombre de ces faubourgs, contraint par les juges autant que par les médecins de faire profil bas. Oubliée notam-

« À ma connaissance, il ne consomme plus ni drogue ni alcool. Une petite victoire dans un océan de catastrophes »

ment cette sortie de piste en discothèque qui avait enflammé les réseaux sociaux quelques mois après l'accident. Terminé également le temps où des automobilistes hilares le filmaient à la dérobée, quand ils ne l'agonisaient pas plutôt d'injures. Sinon de la bienveillance, à tout le moins un relatif anonymat.

De paria à fantôme, si Palmade ne se cache plus, le voilà fort discret en dehors des sorties liées à son contrôle judiciaire et ses trois séances de soins hebdomadaires au CHU. « À ma connaissance, il ne consomme plus ni drogue ni alcool », témoigne son ami François Rollin, l'un des rares comédiens à ne pas lui avoir tourné le dos. « Une petite victoire dans un océan de catastrophes », poursuit-il en évoquant « son envie de demander pardon, de se faire pardonner, et de réparer ». Quand un pays aux 68 millions de procureurs rêvait de le voir condamné avant d'être jugé, nul doute qu'une partie de l'opinion attend pourtant de son procès qu'il soit davantage une leçon de morale que de droit. Ni plus ni moins que ce qu'il mérite, les magistrats sauront rééquilibrer la balance médiatique en tenant leurs débats autour d'une affaire comme il en est hélas jugé chaque jour ou presque devant nos tribunaux.

(1) En 2019, pour acquisition et consommation de cocaïne.